

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Nombre de membres en exercice 15
Qui ont pris part à la délibération 14
Nombre de suffrages exprimés 15

Date de la convocation : 26/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE NAVARRENX

SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2026

L'an deux mil-vingt-six et le premier avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de NAVARRENX se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de Mme Nadine BARTHE, Maire.

Présidence : Nadine BARTHE

Présents : Nadine BARTHE, Jessica HUTCHINSON, Paxkal BORDAGARAY, Henri CAZALETs, Marjorie CHOPIN, Serge CORRE, Anne FAIMALI, Noémie GALVEZ, Françoise HIVERT, Cyril LAUAUZELLE, Natacha LEMBEYE, Tiphaine ROUGIER, Marc PEZIER, François PIERAGNOLO

Absents : Néant

Excusés : Olivier LE CUNF

Secrétaire : Noémie GALVEZ

Mr Olivier LE CUNF donne procuration à Mme Nadine BARTHE.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

OBJET : NOMINATION DE DELEGUES AU SYNDICAT SIVU ASSAINISSEMENT DE NAVARRENX

Délibération n° 03-04-2026

Mme le Maire rappelle que la Commune est membre du Syndicat SIVU ASSAINISSEMENT DE NAVARRENX et que les statuts de ce dernier prévoient qu'elle est représentée au Comité syndical par **2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants**.

En conséquence, il convient de procéder aux désignations correspondantes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

PROCÈDE à la désignation de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants pour siéger au COMITE SYNDICAL SIVU ASSAINISSEMENT de NAVARRENX

Une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir :

- Délégués titulaires : candidatures de Mrs Olivier LE CUNF et Henri CAZALETs
- Délégués suppléants : candidatures de Mr Serge CORRE et Mme Marjorie CHOPIN



Le Maire donne lecture de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « *Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.* »

En application de ces dispositions, sont nommés délégués titulaires :

- Mr Olivier LE CUNF
- Mr Henri CAZALET

Et délégués suppléants :

- Mr Serge CORRE
- Mme Marjorie CHOPIN

Pour représenter la commune au SYNDICAT SIVU ASSAINISSEMENT DE NAVARREX.

Le Conseil Municipal prend acte de ces nominations.

Fait et délibéré à NAVARREX les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Nadine BARTHE

